

Sint-Pieters-Leeuw : Le Conseil pour les contestations des autorisations (*Raad voor Vergunningsbetwistingen*) suspend le permis pour un hangar agricole dans une zone agricole d'intérêt paysager

Habitants d'Anderlecht et association de protection de la nature s'opposent à la construction d'un hangar agricole colossal dans la vallée du Vogelzangbeek

Fin mars, le Conseil pour les contestations des autorisations (*Raad voor Vergunningsbetwistingen*) a suspendu le permis d'environnement pour la construction d'un énorme hangar agricole dans la vallée du ruisseau Vogelzangbeek à Sint-Pieters-Leeuw. De l'autre côté de ce ruisseau, qui forme la frontière entre la Flandre et la Région bruxelloise, se situe une réserve naturelle précieuse. L'autorisation délivrée par la province du Brabant flamand en juillet 2020 provoque l'inquiétude. La revalorisation du corridor vert de la vallée occupe une place centrale dans les objectifs politiques officiels. La restauration des pâturages marécageux doit contribuer à une politique climatique et à un développement paysager solides. Sur ces deux points, la construction du hangar et l'imperméabilisation des sols qui s'ensuit sont en contradiction avec la politique annoncée.

Deux projets opposés pour la même vallée : débétonner en ajoutant du béton ?

Au cours des dernières décennies, la Flandre a perdu une grande partie de ses zones naturelles humides avec, comme conséquence, un niveau des nappes phréatiques alarmant. Les prairies traditionnellement humides des vallées doivent à nouveau jouer leur rôle de zone de tampon et apporter ainsi une contribution importante à la lutte contre le changement climatique et la sécheresse. Avec le Blue Deal, la Flandre souhaite changer de cap en diminuant l'utilisation des revêtements imperméables afin d'améliorer l'infiltration d'eau et donner plus de place à la nature. Pour concrétiser cette politique, la commune de Sint-Pieters-Leeuw a mis au point un projet de désimperméabilisation des sols s'étendant sur 2 800 m² en aval sur la rive droite du Vogelzangbeek. Que la commune et la province accordent un permis impliquant un revêtement dur du sol sur plus de 4 000 m² en amont dans la même vallée, cela donne matière à réflexion.

De l'autre côté du ruisseau, dans la réserve naturelle Anderlechtoise Vogelzang, des investissements considérables ont été consentis dans la réhabilitation et la revalorisation de mares et de fossés. Malheureusement, depuis quelques années, même les plus grandes mares s'assèchent durant les périodes de chaleur estivale, ce qui met en péril la survie d'une grande partie de la faune et de la flore typiques des lieux. L'avancée du béton du côté flamand empêche la vallée de Vogelzangbeek de se rétablir.

Même recouvert de bois, ce hangar jure avec le paysage

La parcelle du hangar agricole est indiquée dans le plan régional comme zone agricole d'intérêt paysager. D'une hauteur de 11,8 mètres et d'une superficie de 1 248 m², le hangar serait bien plus haut que les bâtiments agricoles existants sur la parcelle. Le hangar obstruerait également la vue sur la vallée pour les amoureux de la nature, les promeneurs et les cyclistes du Kortvondelweg. Tant la

commune que la province estime cependant qu'un bardage extérieur en bois et la plantation d'une haie de 2 mètres de haut suffisent pour que le hangar s'inscrive harmonieusement dans le paysage : ce sont les deux conditions stipulées dans le permis accordé. Combien d'arbres faudra-t-il abattre pour donner un look « nature » à un tel colosse de béton et comment concilier ceci avec l'ambition de planter des arbres pour lutter contre le changement climatique ?

Un dossier avec un parcours douteux

Le dossier traîne depuis le début de 2019 et suit un parcours douteux. La commune de Sint-Pieters-Leeuw a, dans un premier temps, délivré un permis d'environnement, mais sans organiser d'enquête publique. Ce premier permis a été annulé en appel. Lors d'un second tour, la Députation de la province du Brabant flamand a accordé le permis en appel, mais ce faisant, est allée à l'encontre de l'avis négatif de la commission provinciale du permis d'environnement. La Députation n'a fourni aucun effort pour réfuter les arguments de la commission provinciale.

Les résidents des maisons faisant partie du site classé du Vogelzangbeek et l'association CCN Vogelzang CBN ont été contraints de faire appel à un avocat pour soumettre une demande d'annulation au *Raad voor Vergunningsbetwistingen*. Cela n'a pas empêché l'agriculteur concerné de commencer les travaux de construction, ce qui a rendu nécessaire d'introduire une demande supplémentaire de suspension.

En mars, le permis d'environnement a été suspendu par le *Raad voor Vergunningsbetwistingen*, qui a balayé les arguments de la province en faveur de la construction d'un tel entrepôt en zone agricole d'intérêt paysager. Les habitants et l'association nature espèrent que la province révoquera le permis ou que le bénéficiaire y renoncera. Pour l'instant, c'est le silence radio : on imagine, le calme avant la tempête.

Localisation

Flèche rouge: Ferme située au Herdeweg - Kortvondelweg 8 à 1602 Vlezenbeek (Sint-Pieters-Leeuw). Le hangar et le revêtement du sol en dur sont prévus dans le pré au Kortvondelweg/Vogelzangstraat.

Flèche verte: Réserve naturelle Vogelzang située à Anderlecht le long du Vogelzangbeek.

Flèche bleue : Des maisons faisant partie du site classé, rue Chant d'Oiseaux à Anderlecht.



Contacts

Association nature:

CCN Vogelzang CBN: Bernadette Stallaert, bernadette.stallaert@gmail.com, 0478/344 142

Habitants:

Davy Deschepper: davydeschepper@gmail.com, 0486/563 820

Avocats : Gwijde Vermeire (vermeire.gwijde@telenet.be) et Hendrik Schoukens (Hendrik.Schoukens@UGent.be)

Facebook : **SOS NEGENMANNEKE** : <https://www.facebook.com/groups/3834224583284320/>
CCN Vogelzang CBN: <https://www.facebook.com/ccnvoelzangcbn/>

Jugement du Raad voor Vergunningsbetwistingen:

<https://dbrc.be/sites/default/files/atoms/files/RVVB.S.2021.0811.pdf>



Vue de la prairie concernée située au Kortvondelweg n° 8 à Sint-Pieters-Leeuw. Photo prise du pont sur le Vogelzangbeek, frontière entre les deux régions.



Photo de la réserve naturelle d'Anderlecht: vue sur la prairie du Korvondelweg à Sint-Pieters-Leeuw. La réserve naturelle a beaucoup investi dans la revalorisation des mares et des fossés. Des travaux seront également menés pour restaurer la zone marécageuse de la vallée sur la rive flamande.



Depuis le Kortvondelweg à Sint-Pieters-Leeuw : vue des maisons faisant partie du site classé à Anderlecht avec le pré concerné à gauche.



Depuis la réserve naturelle du Vogelzang à Anderlecht : vue sur les maisons faisant partie du site classé.

Photos ci-dessous : mares et fossés de la réserve naturelle de Vogelzang à Anderlecht



